

Année 1429.
La vente du mas « La fon de Lautier ».
Saint Roman de Codières.

Archives départementales du Gard 1 MI 87 R15 296

Le huigième avril, mil quatre cent vingt neuf, André Pejrolier, hauste de la ville de Ganges, vend a noble Louis de Casteleviel, du mas du Fromental, paroisse de Saint Roman de Codières, la directe seigneurie, en coôte de deux deniers payable a chaque fête de Saint Michel, qu'il avait sur une terre « atufégade de Chastaignes », situé au terroir, appelée *la Fon de Lautier*, dans la dite paroisse, confrontant du pied les terres de Jean Grandy, du lieu de Sauve, en haut le valat de Lautier, d'un costé avec les terres de d'Ayglie de Montredon, femme dudy acheteur, suivant un coté, et du chef, avec les terres de la dite Ayglie, que ladite Ayglie a pris a titre d'échange de Pierre et d'autre Pierre d'Ayrolles.

Plus lui vend la directe seigneurie et lods avec la terre de deux sols Tournois, payable a la feste de la Saint André, apotre, qu'il a sur une terre complantée, douze chesnes, situé au terroir appelée *mas de la Bressonarié* dans la paroisse qui confronte d'une part les terres du *mas de la Coste* d'autre part les terres du *mas de la Bressonarié*, d'autre part le chemin qui va du *mas du soulier* vers Saint Roman, d'autre part avec les terres du *mas de Vignevielle*.

Plus la directe seigneurie et lods et cens, de cinq sols, six deniers tournois, une carte de chastaignes blanches et un geline payable annuellement a la fete de la Saint André, apotre avec les entrées et issus d'hommes et de femme, droits qu'il a sur un mas appelé *mas de la Bressonarié* le tout avec boutique, d'autre part les terres du mas de Vignevielle, d'autre part les terres du mas de la Coste, d'autre part avec les terres du mas de la juestanié (hic ...), pour le prix, le tout de quinze mouton d'or, monaye courante avec reçu de Guillaume Bourras, notaire de Sumène.

L'an de l'incarnation Mil cinq cent trente sept, et le deuxième jour du mois de septembre, régnant prince François par la grâce de Dieu, roy de France régnant, et devant moy, notaire subsigné, témoins cy après nommés, frère Claude de Vichy, prieur du prieuré de Saint Pierre de Tornac, de l'ordre de Clugny, au diocèse de Nîmes, lequel certifié, une vendition faite entre Anthoine Delcros, alias « Lou Testard » hoste demeurant aux faubourgs de la ville de Sumène, au diocèse de Nîmes, d'une moitié divise du mas nommé appelé vulgairement « le mas de solié », dépendance situé dans la paroisse de Saint Roman de Codières,



ACGC